

REGLEMENT

« RDV Xpériences ski de rando »

Date :

- Mardi 27 décembre 2022, sur Aillons-Margéraz 1000,
 - Mercredi 18 Janvier, sur Aillons-Margéraz 1000,
 - Mercredi 8 Mars, sur Aillons-Margéraz 1400.
- Report sur Aillons-Margéraz 1400 en cas de manque d'enneigement.

Descriptif :

Au programme découverte ou perfectionnement du ski de rando, test de matos dans la limite des stocks disponibles et la présence des équipementiers.

Ateliers : DVA, entretien et fartage de son matériel.

Départs : 9h30 et 13h30

Inscriptions :

Maximum 20 personnes sur la journée.

- Inscriptions jusqu'à 24h à l'avance
- Tarif : 25€ par personne

Option 1 : Location d'un pack ski de rando (ski + peaux + chaussures + bâtons) auprès de Bauges Ski Académie ou d'Aillon Sport ou de Margéraz Location. Tarif demi-journée : 30€

Option 2 : j'ai mon équipement personnel de ski de rando : gratuit

➤ Par courrier, à l'adresse suivante :

AILLONS MARGERIAZ EVENEMENTS – Chef lieu - 73340 AILLON-LE-JEUNE

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli et signé,
- photocopie carte d'identité,
- si prêt de matériel pour test : taille de la personne, poids, pointure des chaussures.
- règlement à l'ordre de : Aillons-Margéraz Evènements,

Soit sur le site :

L-Chrono.com

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli sur le site,
- photocopie carte d'identité,
- si location de matériel : taille de la personne, poids, pointure des chaussures.
- règlement par CB.

- **Pas d'inscription par téléphone**

- **Les inscriptions sont limitées à 20 participants par journée**

Renseignements :

Contacter :

- Aillons-Margéraz Evènements au 04.79.54.07.49 ou 06.38.52.22.38

E-mail : animation@lesaillons.com

Site Internet : www.lesaillons.com rubrique « évènements »

Responsabilité du participant :

Le participant est le seul responsable de ses actes lors de la course, et engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur cette dernière y compris lors de franchissement d'obstacles. Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur toute la distance du parcours quelle que soit la distance choisie. Chaque participant reconnaît que ce type d'épreuve peut l'exposer à un certain nombre de risques, et en particulier à des blessures de type corporelles et accepte ces risques en déchargeant les organisateurs. Ainsi, ces risques incombent aux participants et non aux organisateurs.

Assurance :

- Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA N° COHESION N° 41983536 0001

- Responsabilité accident :

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

- Chaque participant doit avoir une assurance individuelle.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en cas de mauvais temps, ou contrainte lié au COVID19. Remboursement des droits d'inscription, avec une retenue de 2 € pour les frais de gestion.

Images :

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation des photos dans le cadre de la promotion de l'événement et de la station.